

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

Le : 18 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

**à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON ; Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Ludovic DELHOUUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

DELIBERATION 2025-12-05 - TARIFS COMMUNAUX 2026

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer comme suit les tarifs des services communaux à compter du 1^{er} janvier 2026 :

a/ Tarification garderie municipale :

Les garderies périscolaires sont déclarées en ALSH périscolaire et à ce titre, bénéficient de la prestation de service ordinaire de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), impliquant une tarification modulée selon le tableau ci-dessous.

Une augmentation de 2.5% pour les tarifs de la garderie s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

	Tranche QF	Forfait mensuel
1er enfant	0-800	19.60€
	801-1200	23.05€
	1201 et plus	26.55€
2ème enfant et plus	0-800	16.20€
	801-1200	19.50€
	1201 et plus	23.05€

Garderie occasionnelle : **2.30€** par jour dans la limite de 4 journées / mois.
 Concernant les familles séparées, chacun des deux parents sera facturé de 50% du forfait mensuel.

b/ Tarification ALSH (mercredis et vacances):

Une augmentation de **2.5%** des tarifs de l'ALSH s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

Tarifs Enfants de la commune

	Tranche QF	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
1er enfant	0-800	14.35€	10.75€	6.90€	10.50€	20.50€	27.60€	41.90€
	801-1200	16.25€	11.80€	7.95€	12.40€			
	1201 et plus	17.90€	12.95€	9.10€	14.05€			
2ème enfant et plus	0-800	10.40€	8.00€	4.15€	6.55€	20.50€	27.60€	41.90€
	801-1200	11.85€	8.85€	5.00€	8.00€			
	1201 et plus	13.00€	9.60€	5.75€	9.15€			

Tarifs Enfants hors commune

	Tranche QF	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
1er enfant	0-800	28.80€	20.75€	16.90€	24.95€	40.80€	54.75€	83.85€
	801-1200	32.50€	23.25€	19.40€	28.65€			
	1201 et plus	36.10€	25.70€	21.85€	32.25€			
2ème enfant et plus	0-800	21.60€	15.85€	12.00€	17.75€	40.80€	54.75€	83.85€
	801-1200	23.75€	17.60€	13.75€	19.90€			
	1201 et plus	26.90€	19.45€	15.60€	23.05€			

Les tarifs des séjours sont distingués en trois catégories : L'accueil avec hébergement sur place, l'accueil avec hébergement extérieur des 3-11ans (mini-séjours) et les séjours ados.

c/ ALSH Ados :

Les adolescents sont accueillis à la grange O Z'Ados les vendredis en soirée et les mercredis après-midi. Cet accueil, déclaré auprès de la SDJES87 (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), donne la possibilité à l'équipe d'animation d'organiser des activités sur place mais également des sorties à l'extérieur.

Afin de bénéficier de la PSO (prestation de service ordinaire) de la CAF, il est nécessaire d'appliquer une tarification modulée selon le tableau suivant :

Tranche QF	0-800	801-1200	1201 et plus
Tarif horaire du mercredi	1€	1.75€	2.50€
Tarif soirée du vendredi	4€	5€	6€
Surcoût sorties	5€		

d/ Tarifs Restaurant scolaire :2

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de **manger à la cantine pour 1€ maximum**.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. Une bonification de 1€ sera également accordée aux collectivités dont les cantines respecteront les engagements de la loi EGAlim.

Depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la **DSR Péréquation** peuvent bénéficier de l'aide, et l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » depuis le 1er août 2022, le tarif social d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, doit être attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à **1 000€**.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une bonification de 1€ est mise en œuvre pour les communes dont les cantines se sont inscrites sur le site ma cantine : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>

Dans le cas du non-versement de l'aide financière, la commune pourra le cas échéant annuler le repas à 1€.

Tranche QF	Tarif du repas maternel et élémentaire
0-800	1 €
801-1000	1 €
1001-1200	2€
1201 et plus	3.85 €

Tarification des repas « non réservés » et « non annulés »

Depuis la mise en place du portail famille, les parents doivent réserver les repas de leur(s) enfant(s) sous 8 jours.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 5,50€ pour les repas non réservés ainsi qu'au repas non annulés.

Calcul du quotient familial (QF)

Pour toutes les prestations, rappel est fait que pour bénéficier de la tarification modulée, les familles doivent fournir une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux. En l'absence de ce document, c'est la tranche haute qui sera automatiquement appliquée.

QF = Revenu imposable du foyer mensuel divisé par le nombre de parts

Tarification repas adulte

Les agents ont la possibilité de prendre leur repas chez l'employeur, au restaurant scolaire. Le prix du repas adulte est équivalent au montant de l'avantage en nature « repas » fixé par les services de l'URSSAF pour l'année 2026. Concernant le prix appliqué pour les repas servis à la crèche, il sera de 3.20€.

e/ Tarifs Cimetière :

Cimetière	2026
Caveau municipal provisoire : occupation	
1er trimestre ou fraction de 1er trimestre	20.50€
Trimestre ou fraction de trimestre suivant	23.00€
Concession au m ² pour 15 ans	61.50€
Concession au m ² pour 30 ans	124.00€
Concession au m ² pour 50 ans	168.00€
Columbarium	
Concessions de cases du columbarium pour 15 ans	354.00€
Concessions de cases du columbarium pour 30 ans	472.00€
Concessions de cases du columbarium pour 50 ans	600.00€
Cavurne	
Concession de cavurnes pour 15 ans	372.00€
Concession de cavurnes pour 30 ans	496.00€
Concession de cavurnes pour 50 ans	630.00€

f/ Tarifs boissons et alimentation :

Boissons	2026
Soda, jus de fruit – 33cl	3.00€
Soda, jus de fruit au verre – 25cl	2.00€
Bière (canette) - 33 cl	3.50€
Bière bio locale au verre – 25cl	3.00€
Bouteille de bière – 75cl	8.00€
Vin ordinaire – 20 cl	1.00€
Vin cuit – 8 cl	3.50€
Aperitif – 2cl	4.00€
Café, eau minérale au verre	1.50€
Eau minérale 50cl	2.00€
Restauration	
Sandwichs	4.00€
Repas organisés par la Municipalité lors de manifestations	14.00€

g/ Marchands ambulants ou vente au déballage :

Tarification 2026	
Par jour	
Tarif au mètre	1.00€
Tarif au branchement	5.00€

h/ Food trucks

Tarification 2026	
Tarif unique à l'emplacement et au trimestre	65.00 €
Branchement électrique au trimestre	50.00€
Total au trimestre	115.00€
Total à l'année pour 1 foodtruck	460.00€

i/ Location des salles:

TARIFS ÉTÉ – DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE :

SALLES + OPTIONS	TARIF 1 - COMMUNE (PARTICULIERS et ENTREPRISES)			TARIF 2 - HORS COMMUNE (PARTICULIERS)	
	TARIF 1/2 JOURNÉE	TARIF JOURNALIER	FORFAIT WEEK-END	TARIF JOURNALIER	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)					
Forfait cuisine					
Forfait écran					
Caution					
Foyer					
Marie Laurencin	100€	140€	270€		
Forfait cuisine		100€	200€		
Caution		500€	500€		
Polyvalente	100€	140€	270€	410€	665€
Caution		500€	500€	500€	500€

TARIF 3 – ENTREPRISES – ORGANISMES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
SALLES + OPTIONS	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)	525€	735€	1050€
Forfait cuisine	105€	160€	210€
Régie son avec technicien		50€ de l'heure	
Régie son sans technicien		160€ si technicien diplômé	
Forfait écran	105€	105€	105€
Caution	1000€	1000€	1000€
Polyvalente	315€	420€	630€
Caution	500€	500€	500€

TARIF 4 – ENTREPRISES – ORGANISMES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
SALLES + OPTIONS	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END (dimanche uniquement)	FORFAIT WEEK-END (A partir du samedi 17h00)
Salle Marie Laurencin	315€	415€	515€
Forfait cuisine	105€	105€	105€

Avec location de la salle Paul Eluard	160€	210€	260€
<i>Caution</i>	500€	500€	500€

TARIFS HIVER – DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS :

	TARIF 1 - COMMUNE (PARTICULIERS ET ENTREPRISES)			TARIF 2 - HORS COMMUNE (PARTICULIERS)	
	SALLES + OPTIONS	TARIF ½ JOURNÉE	TARIF JOURNALIER	FORFAIT WEEK-END	TARIF JOURNALIER
Paul Éluard (foyer compris)					
<i>Forfait cuisine</i>					
<i>Forfait écran</i>					
<i>Caution</i>					
Foyer					
Marie Laurencin	120€	180€	350€		
<i>Forfait cuisine</i>		100€	200€		
<i>Caution</i>		500€	500€		
Polyvalente	120€	180€	350€	460€	705€
<i>Caution</i>		500€	500€	500€	500€

	TARIF 3 – ENTREPRISES – ORGANISMES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
	SALLES + OPTIONS	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)		630€	840€	1 260€
<i>Forfait cuisine</i>		105€	160€	210€
<i>Régie son avec technicien</i>			50€ de l'heure	
<i>Régie son sans technicien</i>			160€ si technicien diplômé	
<i>Forfait écran</i>		105€	105€	105€
<i>Caution</i>		1000€	1000€	1000€
Polyvalente		370€	470€	680€
<i>Caution</i>		500€	500€	500€

	TARIF 4 – ENTREPRISES – ORGANISMES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
	SALLES + OPTIONS	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END (dimanche uniquement)	FORFAIT WEEK-END (A partir du samedi 17h00)
Salle Marie Laurencin		370€	470€	570€
<i>Forfait cuisine</i>		105€	105€	105€
Avec location de la salle Paul Eluard		185€	235€	285€
<i>Caution</i>		500€	500€	500€

Tarif journalier : du jour J 8h00 (prise des clés) au lendemain 8h00 (retour des clés).

Tarif week-end : du vendredi 16h00 (prise des clés) au lundi 08h00/10h00 (retour des clés).

Tarif ½ journée (4h) : remise de 35% du tarif applicable.



Pour toute manifestation de 300 personnes et plus, obligation est faite à l'organisateur d'avoir un SSIAP. Au moment de la signature du contrat, l'organisateur doit justifier du SSIAP auprès des services de la mairie sans quoi la location ne lui sera pas accordée.

	Salle Paul Eluard	Salle Marie Laurencin	Salle Polyvalente
Tarif réveillon particuliers commune	NPC	500€	500€
Tarif réveillon entreprises et asso extérieurs	1 800€	NPC	1 000€
Tarif réveillon particulier hors commune	NPC	NPC	1 000€
Tarif réveillon entreprise commune et association commune	1 500€	800€	800€

*Prise des salles le 24/25 décembre ou 31 décembre/01 janvier : de 16h00 les 24 et 31 jusqu'au 26 ou 02 à 8h00.

TARIF ASSOCIATIONS - COMMUNE				
SALLES + OPTIONS	1ère UTILISATION	2ème UTILISATION	3ème UTILISATION	4ème UTILISATION
Paul Éluard (foyer compris)	GRATUIT	160€	240€	330€
<i>Forfait cuisine</i>	GRATUIT	100€	100€	100€
<i>2 micros mis en route par l'astreinte/écran</i>	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Marie Laurencin	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
<i>Forfait cuisine*</i>	GRATUIT	100€	100€	100€
Polyvalente*	GRATUIT	70 €	100€	140€

*La salle polyvalente ainsi que la salle Marie Laurencin avec la cuisine sont mises à disposition à titre gratuit pour toutes manifestations d'association de la commune ne générant pas de recette pour cette manifestation.

OPTIONS PAYANTES :

Forfait chauffage (du 1er avril au 30 septembre)	
Salles Marie Laurencin / Polyvalente / Paul Éluard	
	45€ par jour
	90€ pour le week-end
AUTRES FORFAITS	
Forfait nettoyage	100 € Marie Laurencin et salle polyvalente 400€ Paul Eluard
Forfait rangement OU protection parquet	220€
Forfait installation du matériel (gradins, tables, chaises ou autre selon demande)	300€

- Le prix de la location des salles municipales pour les jeunes domiciliés sur la commune qui souhaitent célébrer leur majorité dans l'année de leurs 18 ans est fixé à -35% du tarif 1. En cas de minorité lors de la réservation, le contrat sera établi au nom du responsable légal.
- 50% de la caution est encaissée à la réservation, 50% la semaine avant l'évènement.

Paiement :

Le paiement sera demandé à la réservation.

- **Auditorium :**

TARIFFS		
Auditorium	Tarif à la journée	Tarif semaine
<i>Tarif A : mise à disposition pour des organismes et entreprises de la commune, partenaire institutionnel en lien avec la collectivité,</i>	155€	460€
<i>Tarif B : association extérieure de la commune</i>	315€	1050€
<i>Tarif C : entreprise extérieure</i>	525€	1575€

Caution : 1000 €

Options payantes :

Présence d'un technicien : 50€ de l'heure.

Paiement :

Le paiement sera demandé à la réservation.

La perte des clés sera facturée 100€.

Après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité les tarifs des services communaux comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 23 décembre 2025

Affiché / Notifié le 23 décembre 2025

Certifié exécutoire le 23 décembre 2025

Publiée le 23 décembre 2025

Le Maire,
Nadine BURGAUD

